CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné se contentera de ne payer à son domicile en la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera accepté avant que les comptes arriérés ne soient soldés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par ligne de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes au moins.

Annonces pour l'année: Les annonces—Les artistes et personnes tenant magasins de détail, 300; ecclésiastiques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 340; et agents pour navires, 500; navires et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce traitant la commission, 600.

Les Annonces des mariages, et des décès, les arrivées pour ajouter l'adresse du public, à des ventes immeubles, biens meubles, les articles signés par les passagers, et les annonces de bibliothèque &c. &c., seront payées à raison de trois sous la ligne.

Les Annonces qui ne seront pas insérées avant les bureaux, 50 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces du vendredi d'une nature personnelle, lorsqu'elles pourront être admises, paieront le double du prix des annonces ordinaires et diverses.

Les Dimanches de 25 pour cent en sus. Les avis aux actionnaires, aux chemins des Reg. des Testaments, et des Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de jour et autres annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui surviennent de la ligne ordinaire et différent d'importance à l'année, telles que ventes à l'encan, ventes aux enchères, ventes de chevaux et voitures, ventes, ventes, animaux, engrais, &c. &c., les seront payées en compte séparé.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être renouvelées après cette disposition.

Annonces Annuelles de toutes sortes payées à moins que le prix de l'insertion ne soit payé d'avance, ou qu'il y ait un dépôt.

Les Tableaux des Représentants autorisés pour la mission du public, faisant insérer chacun jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, payés à $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics, toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

Pour Fort Gibson, Little Rock, (Ark.) et tous les ports intermédiaires.

Le steamer CINDERELLA, capitaine Y. Stephenson, est maintenant en chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, rue du Canal, ou à GEO. W. LONG, 30 jan No. 12, rue Poydras.

☞ Les dettes qui seront contractées par l'équipage, sans ordre de capitaine ou du commandant seront non payées.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été achetée par le capitaine Laurent, fera sous ce commandement, pendant toute la saison, les voyages indiqués ci-dessus, et des ports intermédiaires. Il part de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis à la même heure.

27 janv-27 F. COLLA, Agent.

Pour Florence, Tuscumbia et tous les Ports Intermédiaires.

Le steamer PENNSYLVANIAN, capitaine Flynn, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à FORSYTH & LIMERICK.

25 jan 135, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS & ALTON

Le steamer MAJESTIC, de marche, sera, en date, capitaine Hunt, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Poydras ou à

PIERCE, SHANNON & BROTHERS.

30 jan No 26, rue Gravier.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI

Le steamer CHANCELLOR, capitaine Stoddens, est parti de Louisville le 12 courant, et sera suivi régulièrement, pendant toute la saison, les voyages indiqués ci-dessus, et des ports intermédiaires. Il part de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin et de